

Délibération 2020 CS 15 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : LA MEDITERRANEE A VELO (EV8) – FINALISATION DES AMENAGEMENTS SUR LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE – DEMANDE DE FINANCEMENT FNADT

L'an deux mille vingt et le 28 janvier 2020 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 22 janvier 2020, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec soixante-et-onze (71) votants :

- Quarante-et-un (41) membres titulaires présents ;
- Sept (7) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Vingt-trois (23) membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Anne-Marie CHEYREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jeanine DOUZON, Laurence LE ROY (suppléante), Nadine CURNIER, Emmanuelle FRIELINGSDORF (suppléante), Catherine ROSSI (suppléante), Danielle BRUN (suppléante).

Messieurs Mickaël CAVALIER, Philippe ROUX, Fernand PEREZ, André BERGER, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Jean-Pierre BOYER, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, José YEVENES, Philippe DAUMAS, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, Grigori GERMAIN (suppléant), André ROUSSET (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant).

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Cécile REUS à Grigori GERMAIN
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN
Christiane NAJI à Yolande PRIMO
Marie-Claire FEREOUX à Catherine SERRA
Suzanne BOUCHET à Elisabeth AMOROS
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON
Jacqueline BOUYAC à Nathalie CZIMER-SYLVESTRE

Messieurs

Roland PETIET à Pierre PELLEGRIN
Félix BOREL à Jacqueline COMBE
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT
Christian AUTARD à Mickaël CAVALIER

Michel RUFFINATTI à Claire ARAGONES
Claude BADOE à Alain CAHOUR
Francis FARGE à Gisèle MAGNE
Joël RAYMOND à Fernand PEREZ
Pierre BENAS à Pierre FISCHER
Alain SAGE à Valérie DELONNETTE
Gérard MATHERON à Pierrette FRIMAS
Pascal DEPOISSON à Emmanuelle FRIELINGS DORF
Gilles MOYNE à Jacques DECUIGNIERES
Sergio ILOVAISKY CANO à André BERGER
Ludovic BONNET à Jean-Pierre BOYER
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER

Etaient excusés :

Mesdames Dominique CONCA, Fabienne ELLUL, Léa CHEVALIER

Messieurs Michel-Axel ROUX, Michel GASPARIN, Jean-Marc BLANC, David GEHANT, Julien AUBERT,

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Catherine DELASSUS-NOLLET (suppléante d'Anne-Marie CHEYREZY), Valérie GUIGON, Stéphanie MARI.

Vu le Code général des collectivités locales ;

Vu le schéma régional S3V ;

Vu le programme cadre de soutien aux infrastructures vélos de la Région Sud ;

Vu le Schéma Régional Climat Air Energie dénommé un « COP d'avance » de la Région Sud ;

Vu les objectifs de la charte du Parc naturel régional du Luberon : B2.12 « Améliorer et sécuriser les déplacements » et C.2.1 : « conforter le développement d'un tourisme durable » ;

Considérant l'importance de cette opération pour le développement de la pratique du vélo au quotidien et pour le développement économique du territoire

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le nouveau budget de l'étude opérationnelle sur la finalisation des aménagements de l'Eurovéloroute n°8 La Méditerranée à vélo ;
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;

BESOINS		RESSOURCES	
POSTES	VALEUR	POSTES	VALEUR (*)
Etude opérationnelle BE Gaxieu Ingénierie	46 625,00	Etat (30%) FNADT 2020	16 785.00
		Conseil Régional (50%)	27 975.00
		Participation (dont communes)	11 190.00 (5 790)
Total HT	46 625.00		
TVA (20%) (1)	9 325.00		
TOTAL TTC	55 950.00	TOTAL	55 950.00

- **SOLLICITE** la participation financière de l'Etat dans le cadre du FNADT pour un montant de 16785€,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



Dominique SANTON

